SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2026, à 19 heures, tenue dans la salle du conseil municipal, située au 560 chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Membres présents :

Denise Grenier	*Danielle Ferland*
Carolyne Gagnon	*Nancy Francoeur*
Bertrand Quesnel	*René De La Sablonnière*

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Monsieur Éric Paiement, greffier-trésorier, est aussi présent.

****

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

****

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)

Résolution no : 13331-2026
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. ***Ouverture de la séance***
2. ***Présentation de l'ordre du jour***
3. ***Période de questions***
4. ***Correspondance***
5. ***Administration générale***
   - *5.1. Registre des comptes payables au 31 octobre 2026;*
   - *5.2. Nomination du maire suppléant année 2027;*
   - *5.3. Nomination des membres et représentants élus pour siéger sur les comités municipaux année 2027;*
   - *5.4. Autorisation de paiement – Honoraires services juridiques – Dossier CMQ;*
6. ***Sécurité publique***
   - *6.1. Autorisation paiement – Honoraires services juridiques – Digue Morier;*
7. ***Hygiène du milieu***
8. ***Santé et bien-être***
9. ***Transport***
   - *9.1 Dépôt de la programmation n°3 du Programme de la taxe sur l'essence (TECQ);*
   - *9.2 Dépôt de la reddition Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);*
   - *9.3 MTQ – Permission de voirie et entente d'entretien;*
   - *9.4 Adhésion annuelle 2027 – Association des travaux publics du Québec;*
10. ***Urbanisme – Environnement – Mise en valeur du territoire***
    - *10.1. Renouvellement de l'entente avec la MRC d'Antoine-Labelle relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2027 à 2030;*
    - *10.2. Autorisation de paiement – Honoraires services juridiques – Coupes forestières terres publiques;*
    - *10.3. Dépôt demande d'aide financière au fonds de défense des intérêts des municipalités de la FQM;*
11. ***Loisirs et culture***
    - *11.1. Octroi contrat – Réfection de l'ensemble de la plomberie – Projet gym et bureaux;*
12. ***Immobilisations***
13. ***Avis de motion***
14. ***Règlement***
15. ***Période de questions***

16. Adoption du procès-verbal de la présente séance

17. Levée de la séance

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée

****

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 01.

Personnes présentes : 1

Sujet abordé : aucun

Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 01.

****

4. CORRESPONDANCE

****

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 *Résolution no : 13332-2026*
REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2026

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'adopter le total des comptes à payer et des salaires au 31 octobre 2026 au montant total de 610 481.92 $, réparti comme suit :

Chèques fournisseurs : C2600062 @ C2600069 = 1 930.67 $
Paiements par internet : L2600212 @ L2600236 = 193 511.46 $
Paiements par dépôt directs : P2600578 @ P2600645 = 363 974.88 $
Salaires : D2600558 @ D2600616 = 51 064.91 $

Adoptée

****

5.2 *Résolution no : 13333-2026*
NOMINATION AU POSTE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2027

Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents, de nommer Denise Grenier mairesse suppléante pour l'année 2027. Cette dernière agira aussi à titre de mairesse suppléante pour siéger au conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

****

5.3 *Résolution no : 13334-2026*
NOMINATION DES MEMBRES ET REPRÉSENTANTS ÉLUS POUR SIÉGER SUR LES COMITÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2027

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, de nommer les membres et représentants élus pour siéger sur les comités municipaux pour l'année 2027 comme suit :

Comité ressources humaines :	*Carolyne Gagnon* *Bertrand Quesnel* *Denise Grenier (Substitut)*
CA - Régie incendie (RSICHL) :	*Normand St-Amour* *Bertrand Quesnel (Substitut)*
CA – Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) :	*René De La Sablonnière* *Danielle Ferland (Substitut)*
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :	*Danielle Ferland* *Bertrand Quesnel (Substitut)* *Julie Despaties, personne-ressource*
Comité de démolition :	*Danielle Ferland* *Bertrand Quesnel (Substitut)* *Julie Despaties, personne-ressource*

Comité Société développement réservoir Kiamika (SDRK) :	*Bertrand Quesnel* *Denise Grenier* *Nancy Francoeur (Substitut)*
Communications :	*Denise Grenier* *Carolyne Gagnon* *Églantine Leclerc Vénuti, personne-ressource*
Comité Travaux publics :	*Bertrand Quesnel* *René De La Sablonnière* *Carolyne Gagnon (Substitut)* *Éric Paiement, personne-ressource*
Comité Loisirs et évènements :	*Carolyne Gagnon* *Danielle Ferland* *Églantine Leclerc Vénuti, personne-ressource*
Comité bibliothèque et culture :	*Carolyne Gagnon* *Danielle Ferland* *Nancy Francoeur* *Madeleine Sigouin, personne-ressource*
Comité suivi Politique MADA et FAMILLE :	*Carolyne Gagnon* *René De La Sablonnière* *Nancy Francoeur* *Chargée de projets* *Églantine Leclerc Vénuti, personne-ressource*
Comité Aires protégées / Réseau écologique :	*Denise Grenier* *Martine Latour, personne-ressource* *Julie Despaties, personne-ressource* *Éric Paiement, personne-ressource*

Le maire est d'office sur tous les comités.

Adoptée

****

5.4 ***Résolution no : 13335-2026***
AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES SERVICES JURIDIQUES – DOSSIER CMQ

CONSIDÉRANT *Les actions juridiques en lien avec le dossier à la Commission municipale du Québec;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires professionnels pour les frais juridiques engagés dans le dossier de la CMQ à la firme Frédéric Bérard, Société d'avocats au montant total de 41 186.78 $ avant les taxes et à la firme Grondin Savarese Légal au montant de 4 535.76 avant les taxes.*

Adoptée

****

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 ***Résolution no : 13336-2026***
AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES SERVICES JURIDIQUES – DIGUE MORIER

CONSIDÉRANT *Les actions juridiques entreprises par la municipalité en lien avec le dossier de la digue Morier;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires professionnels pour les frais juridiques engagés dans le dossier de la digue Morier à la firme Frédéric Bérard, Société d'avocats au montant total de 14 686.61 $ avant les taxes.*

Adoptée

****

7. HYGIÈNE DU MILIEU

****

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

****

9. TRANSPORT

9.1 ***Résolution no : 13337-2026***
DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION N°3 – PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028

ATTENDU *Que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;*

ATTENDU *Que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Nancy Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, ce qui suit;*

- *Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;*
- *Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2024-2028;*
- *Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;*
- *Que la municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;*
- *Que la municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;*
- *Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.*

Adoptée

****

9.2 ***Résolution no : 13338-2026***
REDDITION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)
DOSSIER PFT63376 – 79065 (15) – N/Réf. : 20260804-010

ATTENDU *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;*

ATTENDU *Que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;*

ATTENDU *Que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;*

ATTENDU *Que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;*

ATTENDU *Que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dument rempli;*

ATTENDU *Que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou sera effectuée au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;*

ATTENDU *Que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;*

ATTENDU *Que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement à la municipalité en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparait à la lettre d'annonce;*

ATTENDU *Que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, que le conseil municipal de Chute-Saint-Philippe approuve les dépenses d'un montant de 66 978.59 $ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.*

Adoptée

****

9.3 ***Résolution no : 13339-2026***
MTQ – PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN

ATTENDU *Que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »;*

ATTENDU *Que la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;*

ATTENDU *Que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;*

ATTENDU *Que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;*

ATTENDU *Que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2027 et qu'elle autorise le directeur général à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 $, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.*

De plus, la Municipalité s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il le sera nécessaire.

Adoptée

****

9.4 ***Résolution no : 13340-2026***
ADHÉSION ANNUELLE 2027 – ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC

Il est proposé par Nancy Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'autoriser le renouvellement de la cotisation annuelle 2027 avec l'Association des travaux publics du Québec au montant de 224.20 $ incluant les taxes applicables.

Adoptée

****

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 ***Résolution no : 13341-2026***
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE POUR LA PÉRIODE 2027 À 2030

ATTENDU *Que l'Entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique entre la MRC d'Antoine-Labelle et les 17 municipalités du territoire, vient à échéance le 31 décembre 2026;*

ATTENDU *Que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 27 octobre 2026;*

ATTENDU *Qu'il y a lieu de modifier la règlementation municipale en vigueur afin de bien encadrer ces types d'activités;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter le renouvèlement de l'Entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique, telle que déposée, pour la période 2027 à 2030 entre la MRC d'Antoine-Labelle et les 17 municipalités du territoire et d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'Entente ainsi que tout document requis à cette fin, pour et au nom de la municipalité de Chute-Saint-Philippe.*

Adoptée

****

10.2 ***Résolution no : 13342-2026***
AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES SERVICES JURIDIQUES – DOSSIER COUPES FORESTIÈRES TERRES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT *Les actions juridiques en lien avec le dossier de coupes forestières sur les terres publiques visant à interdire la circulation des poids lourds sur les chemins municipaux, puisqu'il existe d'autres alternatives;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires professionnels pour les frais juridiques engagés dans le dossier de coupes forestières sur les terres publiques à la firme Frédéric Bérard, Société d'avocats au montant total de 26 239.50 $ avant les taxes.*

Adoptée

****

10.3 ***Résolution no : 13343-2026***
DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES MUNICIPALITÉS DE LA FQM

CONSIDÉRANT *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe est membre régulier de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) et cotise au Fonds de défense des intérêts des municipalités depuis au moins un an;*

CONSIDÉRANT *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a entrepris des procédures judiciaires contre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) relativement à la mise en marché et à la réalisation d'un chantier forestier sur les terres du domaine de l'État, dont les modalités de transport prévoient l'utilisation intensive de chemins municipaux;*

CONSIDÉRANT *Que la Municipalité conteste ces modalités de transport en raison de la configuration et de la capacité de son réseau routier, des risques pour la sécurité des citoyens et des usagers, ainsi que des coûts supplémentaires d'entretien et de réparation qui en découlent;*

CONSIDÉRANT *Que la Municipalité ne s'oppose pas à l'exploitation forestière sur les terres publiques, mais demande que le transport des bois emprunte prioritairement un chemin forestier alternatif existant sur les terres publiques;*

CONSIDÉRANT *Que malgré les représentations de la Municipalité, le MRNF lui demande de convenir directement avec le bénéficiaire de garanties d'approvisionnement des modalités de transport, sans imposer les conditions que la Municipalité estime nécessaires à la protection de ses infrastructures et à la sécurité des usagers;*

CONSIDÉRANT *Que le litige soulève des questions de droit concernant les limites des pouvoirs du gouvernement provincial à l'égard des infrastructures municipales, le respect des compétences des municipalités propriétaires de leurs chemins ainsi que le partage des responsabilités et des coûts découlant de l'utilisation de ces infrastructures pour l'exploitation des ressources publiques;*

CONSIDÉRANT *Que la question en litige présente un intérêt collectif et dépasse les intérêts particuliers de la Municipalité, puisque des problématiques similaires sont vécues par plusieurs municipalités des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides et sont susceptibles de concerner de nombreuses municipalités québécoises situées à proximité des terres du domaine de l'État;*

CONSIDÉRANT *Que la question de droit soulevée n'a, à la connaissance de la Municipalité, jamais été soumise clairement à un tribunal et qu'aucun précédent n'est connu à cet égard;*

CONSIDÉRANT *Que des procédures judiciaires ont été initiées et qu'aucun jugement définitif n'a encore été rendu dans ce dossier;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Nancy Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'autoriser Monsieur Éric Paiement, directeur général de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, à déposer, au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, une demande d'aide financière au Fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération québécoise des municipalités et à signer tout document nécessaire à une telle demande.*

Adoptée

****

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 *Résolution no : 13344-2026*
OCTROI CONTRAT – RÉFECTION DE L'ENSEMBLE DE LA PLOMBERIE – PROJET GYM ET BUREAUX

CONSIDÉRANT *Le projet d'aménagement des locaux du 592 et 594 chemin du Progrès en gym et en bureaux;*

CONSIDÉRANT *Que le projet comprend la réfection complète de la plomberie et appareils sanitaires, ainsi que de remettre le bâtiment aux normes en fonction des nouveaux usages projetés;*

CONSIDÉRANT *Que ces travaux ont été prévus dans l'estimation budgétaire pour l'aménagement de ces locaux;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'octroyer le contrat de travaux de fourniture et d'aménagement / réaménagement de l'ensemble de la plomberie à l'entreprise Plomberie de la Lièvre au montant approximatif de 25 000 $.*

Adoptée

****

12. IMMOBILISATION

****

13. AVIS DE MOTION

****

14. RÈGLEMENT

****

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 07

Personnes présentes : 1

Sujets abordés :
- *Travaux au gym*
- *Dossier coupes forestières*
- *Digue Morier*
- *Antenne cellulaire*
- *Frayère du ruisseau Rochon*

Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 33.

****

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

16.1 *Résolution no : 13345-2026*
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 9 novembre 2026.

Adoptée

****

LEVÉE DE LA SÉANCE

17.1 ***Résolution no : 13346-2026***
FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nancy Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, de clore la séance du 9 novembre 2026.

Adoptée

Il est 19 h 34.

- *Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

_____	_____
Normand St-Amour, maire	*Éric Paiement, greffier-trésorier*

- *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 9 novembre 2026 par la résolution # 13345-2026.*